

**SUIVI DE L'UTILISATION
DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
POUR LES CLIENTÈLES DE MOYENNE ET
DE GRANDE PUISSANCE**

- 1 Ce document présente les résultats relatifs à l'utilisation des options d'électricité interruptible
 2 pour les clientèles de moyenne et de grande puissance¹.
 3 Puisque ces options sont utilisées par le Distributeur pendant l'hiver, les résultats sont
 4 présentés tant pour l'année financière 2016 que pour les hivers 2015-2016 et 2016-2017
 5 (périodes du 1^{er} décembre au 31 mars).

1. BILAN POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

- 6 Les tableaux 1 et 2 présentent le sommaire de l'utilisation des options d'électricité
 7 interruptible, respectivement, pour les clientèles de moyenne puissance et de grande
 8 puissance.

TABLEAU 1 :
SOMMAIRE DE L'UTILISATION DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
CLIENTÈLE DE MOYENNE PUISSANCE

Mois	Option I			Option II			Crédits versés (k\$)
	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	
Janvier 2016	3	-	-	2	-	-	11,2
Février 2016	3	1	5	2	-	-	14,6
Mars 2016	3	-	-	2	-	-	10,8
Décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-
Total		1	5		-	-	36,6

TABLEAU 2 :
SOMMAIRE DE L'UTILISATION DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE

Mois	Option I			Option II			Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs ¹			Crédits versés (k\$)
	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	
Janvier 2016	25	-	-	1	-	-	-	-	-	3 732,6
Février 2016	25	1	0 ou 5	1	1	5	-	-	-	4 234,1
Mars 2016	25	-	-	1	-	-	-	-	-	3 703,8
Décembre 2016	23	1	0 ou 4	1	-	-	1	-	-	3 507,7
Total		2	0 à 9		1	5		-	-	15 178,1

Note 1 : En vertu des articles 6.38 et 6.39 des *Tarif d'électricité d'Hydro-Québec*, l'option II pour la clientèle de moyenne puissance est également offerte à la clientèle de grande puissance.

- 9 Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, des crédits de 15,2 M\$ ont été versés
 10 aux clients participants.

¹ Options d'électricité interruptible autorisées par la Régie dans sa décision D-2014-156.

- 1 Compte tenu du fait qu'un montant de 13,9 M\$ a été inclus dans les achats d'électricité
- 2 postpatrimoniale reconnus pour l'année 2016², il en résulte un écart de 1,3 M\$ inscrit dans le
- 3 compte de *pass-on* relativement à l'année 2016.

2. SOMMAIRE DES HIVERS 2015-2016 ET 2016-2017

- 4 Le tableau 3 présente le sommaire des adhésions et de l'utilisation de l'ensemble des
- 5 options d'électricité interruptible pour les clientèles de moyenne et de grande puissance au
- 6 cours des deux périodes d'hiver chevauchant l'année 2016.

TABLEAU 3 :
SOMMAIRE DE L'UTILISATION DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
CLIENTÈLES DE MOYENNE ET DE GRANDE PUISSANCE
HIVERS 2015-2016 ET 2016-2017

	Hiver 2015-2016				Hiver 2016-2017 ¹		
	Moyenne puissance		Grande puissance		Grande puissance		
	Option I	Option II	Option I	Option II	Option I	Option II	Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs
Nombre de clients	3	2	25	1	23	1	1
MW effectifs (moyenne mensuelle)	3,0	0,6	1 096,4	17,2	945,3	17,6	2,2
Nombre d'appels	1	-	1	1	1	-	-
Nombre d'heures d'interruption / client	5	-	0 ou 5	5	0 ou 4	-	-
Crédits versés (k\$)	49,0		15 369,9		12 811,6		

Note 1 : Aucun client de moyenne puissance n'a adhéré aux options d'électricité interruptible pour l'hiver 2016-2017.

² Voir le dossier R-3980-2016, HQD-6, document 1 (B-0024), page 5, tableau 1.